

CODE DE TRANSPARENCE – EXPERTISE ACTIONS

Mise à jour au 30 avril 2020



TABLE DES MATIERES

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE.....	3
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	8
3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES.....	16
4. PROCESSUS DE GESTION.....	22
5. CONTROLES ESG	25
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	26

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique aux fonds suivants :

- La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
- La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro ;
- La Française Inflection Point Actions Euro, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro ;
- La Française Inflection Point Trend Prévention ;
- La Française Inflection Point Multi Trends.

La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	216,53M€ (dont 15,37M€ via son nourricier)	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds Lien vers les documents relatifs au nourricier du fonds

La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	56,4M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds

La Française Inflection Point Actions Euro, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	124,44M€ (dont 24,34M€ via son nourricier)	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds Lien vers les documents relatifs au nourricier du fonds

La Française Inflection Point Trend Prévention

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	14,73M€	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds

La Française Inflection Point Multi Trends

Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours au 31/12/19	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Thématiques ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Engagement	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Fonds à formule	<input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Armement <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	17,45M€	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management (La Française AM)**. Au sein du Groupe La Française (La Française), La Française AM représente l'entité principale du pôle Valeurs Mobilières en charge de la gestion monétaire, obligataire, actions et diversifiée.

La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076

Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

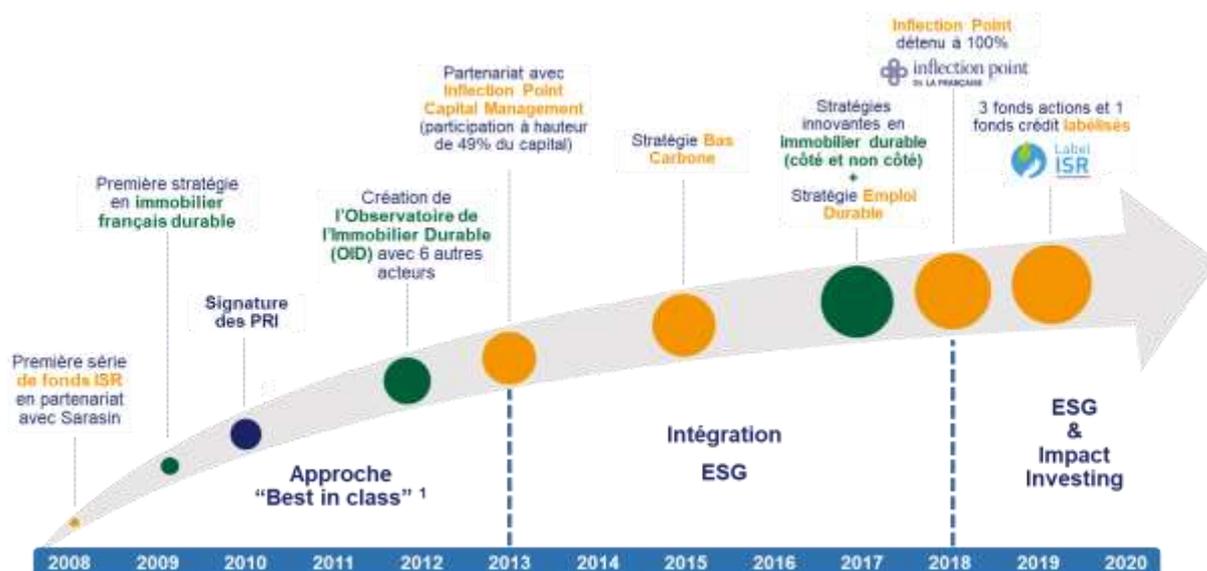
Site Internet : <https://www.la-francaise.com/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprises (RSE) du groupe La Française et de celle de son actionnaire, la banque mutualiste Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE).

Le rapport RSE du groupe CMNE est disponible à cette adresse :

https://www.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/CMNE-2018/telechargements/institutionnel/rapport-annuel/2019/RA_CMNE_-_Chapitre_5_-_RSE-DPEF.pdf



En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principes for Responsible Investment (PRI).

Le dernier rapport des PRI est disponible à cette adresse : <https://reporting.unpri.org/surveys/PRI-reporting-framework-2019/223DC7AD-D59B-4A23-9443-6737A21CD729/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=en&a=1>

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Elle s'est également traduite par la mise en place d'une politique RSE ambitieuse et enrichie tous les ans.

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

La Française place la problématique et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations qu'ils soient investisseurs institutionnels, partenaires, clients privés, réseaux de distribution en France et à l'international.

Le groupe développe depuis de nombreuses années une culture d'entreprise autour de trois axes majeurs que sont l'entrepreneuriat, l'innovation et l'esprit d'ouverture, et du partage des valeurs de proximité, d'excellence, de responsabilité et d'engagement.

La Française affirme sa RSE à travers diverses actions touchant à la fois son mode de fonctionnement interne et son activité de gestion pour compte de tiers sur l'ensemble de ses expertises. A l'instar des entreprises de son secteur, l'impact le plus important découle de son métier de gestion d'actifs. Il n'en demeure pas moins que La Française s'attache à s'appliquer à elle-même ce qu'elle recherche dans ses investissements : la prise en compte de l'Environnement, du Social et du Sociétal et une bonne Gouvernance tout en participant à des actions durables et solidaires.

La RSE du groupe s'articule donc autour de divers types d'actions :

- **Actions pour l'environnement** : bilan carbone, gestion des ressources et bonnes pratiques
- **Actions à caractère social** : promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et bien-être au travail
- **Gouvernance** : partage des fruits de l'expansion
- **Actions durables et solidaires** : à travers l'engagement du groupe dans des actions durables et des initiatives solidaires et l'accompagnement des collaborateurs à s'engager dans des causes humanitaires ou citoyennes

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique de vote et sa politique d'engagement.

- **Charte sur l'Investissement Responsable**

Depuis juillet 2018, le groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable (IR), document de référence des pratiques du groupe en termes d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers et disponible à l'adresse suivante :

www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementResponsableLaFrancaiseFR.pdf

Le groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre groupe est sensible.

En pratique, le groupe La Française a développé une version propriétaire de l'IR qui combine à tous les niveaux de la gestion des actifs et sans hiérarchie, des facteurs financiers, stratégiques et ESG.

Inflection Point by La Française (IPLF), le centre de recherche et d'expertise du groupe La Française est responsable de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Cette expertise est diffusée dans tous les pôles de gestion du groupe.

- **Politique de vote**

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Cependant, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux. Aussi le groupe a-t-il mis en place des alertes sur des types de résolutions prédéfinis afin qu'IPLF puisse exprimer son point de vue et ainsi permettre, éventuellement, de voter différemment de la recommandation d'ISS.

Enfin, Le groupe La Française a adopté en 2017, et met à jour chaque année une politique de vote¹ spécifique (*Custom Policy*) en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte sur :

1. Le climat (Environnement) : opposition à l'approbation des comptes d'entreprises ne répondant pas au questionnaire du CDP²
2. La diversité (Social) : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration si à l'issue de ce vote le Conseil compte moins de 25% de femmes
3. La rémunération (Gouvernance) : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le management.
4. Le cumul des mandats (Gouvernance) : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection

La politique de vote spécifique à La Française (La Française Custom Policy) est disponible sur :

www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

La Sustainability Policy d'ISS est disponible (en anglais) sur :

www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

• Engagement

La Française, de part son métier de gestionnaire d'actif, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement avec les sociétés.

Le groupe a publié sa 1ère politique d'engagement³ en 2019 et la met à jour chaque année ; il publie également chaque année un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la politique mise en œuvre.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes d'IPLF et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Le groupe a ainsi rejoint des initiatives d'engagement collaboratif notamment au travers de la *Collaboration Platform* des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (*Climate Action 100+*) et les données sociales des entreprises (*Workforce Disclosure Initiative*).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

Les comportements responsables pour une finance durable sont synonymes de flexibilité, de réactivité et d'innovation. Notre groupe est convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et qu'une économie bas-carbone sera intégrée à la société de demain. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique comme à la transition ou aux risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs mais

¹ www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

² CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionne depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

³ www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

retenons le principe d'une démarche de progrès. Pour ce faire, nous avons recours à l'analyse stratégique en particulier par la mesure de la capacité d'adaptation et d'innovation propre à chaque entreprise. Ces capacités sont clés pour faire face aux changements profonds qui impactent l'économie mondiale, lesquels rendent particulièrement nécessaire l'intégration des facteurs ESG.

Nous misons sur la combinaison :

- D'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et,
- D'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne IPLF et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone. Notre gestion actions incarne cette conviction que nous appliquons peu à peu dans le crédit.

Le développement d'une gamme orientée changement climatique « Carbon Impact » dans les valeurs mobilières

Le premier fonds actions orienté changement climatique du groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Dénommé La Française Lux Inflection Point Carbon Impact Global⁴, ce fonds vise à un équilibre entre d'une part la réduction des émissions de carbone en investissant dans des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques, et d'autre part les émissions évitées apportées par des investissements dans les énergies renouvelables. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Le fonds obligataire à échéance La Française Carbon Impact 2026 a été lancé en 2019 et le fonds obligataire La Française Obligations Carbon Impact a été transformé en 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone avec quelques adaptations.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française disponible à cette adresse : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2019/Rapport-Strategie-responsable-et-climatique-Groupe-La-Francaise-2019.pdf>

⁴ Le Fonds a été créé le 1^{er} juin 2015, est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier)

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes de La Française impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Le Secrétaire Général du groupe La Française, sponsor formel de la politique du groupe en matière de finance Responsable et de RSE ;
- Le Global Head of Sustainable Investing: impulsion de la stratégie durable dans les différentes classes d'actifs et au niveau du groupe, coordination des actions, communication et pédagogie sur la finance durable et à impact ;
- Le Head of ESG, Managing Director de la structure de recherche ESG IPLF : en charge de l'élaboration des méthodologies ESG, de la fourniture des scores et mesures ESG et Climat à l'ensemble du groupe La Française et de la communication sur ces sujets ;
- Les gérants en charge des stratégies d'investissement responsable : gestion des fonds et mandats ;
- Les analystes quantitatifs et fondamentaux d'IPLF : en charge des analyses ESG et climatiques ;
- Les consultants climatiques et ESG : développement, diffusion et harmonisation de la stratégie responsable du groupe dans les différentes classes d'actifs ; représentation du groupe dans les instances d'investissement responsable ;
- Les équipes de risques et reporting : gestion des risques, contrôle de second niveau, reporting mensuel ;
- Les équipes du juridique produits : responsabilité de la documentation légale des fonds ;
- Le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : contrôle de 2ème niveau ;
- Les équipes commerciales : promotion des produits d'investissement responsable ;
- Les équipes du marketing : aide à la rédaction des présentations et plaquettes commerciales et à la structuration des messages ;
- Les équipes de la communication : rédaction et coordination du semestriel Stratégie & Durabilité ; visibilité du groupe sur l'Investissement Responsable ; participation à la semaine de la Finance Responsable ; organisation d'événements internes et externes autour de l'Investissement Responsable ; page dédiée du site internet et du blog (Blue Room) de La Française sur l'Investissement Responsable ;
- Le Comité Investissement Responsable : rassemble tous les départements et toutes les classes d'actifs du groupe trimestriellement pour échanger sur les bonnes pratiques et l'actualité afférentes à l'Investissement Responsable dans le groupe.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM emploie 7 gérants ISR : 5 gérants actions et 2 gérants crédit.

Les gérants ISR de La Française AM travaillent en partenariat avec les 7 analystes ESG-Climat de IPLF dédiés à la recherche thématique et ESG.

Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) FIR : Groupe de travail allocation d'actif Groupes de travail Impact Additionnalité et Mesure d'Impact Commission Recherche <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> Commissions AFG <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...) carbone, eau et forêt ainsi que la « non discloseur campaign » <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) Climate Action 100+ UNEP FI : Membre de la commission Investissement Membre du groupe pilot sur la mise en œuvre des recommandations du TCFD TPI, Transition Pathway Initiative SBTi, Science Based Target initiative	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) WDI, Workforce Disclosure Initiative	<input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 1 007 millions d'euros au 31/12/2019.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 173-VI)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 7% de ses encours totaux sous gestion au 31/12/2019.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

- Sur les actions :
 - La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
 - La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro ;
 - La Française Inflection Point Actions Euro, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro ;
 - La Française Inflection Point Trend Prévention ;
 - La Française Inflection Point Multi Trends.
- Sur les obligations :
 - La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
 - La Française Carbon Impact 2026.
- Sur les fonds diversifiés :
 - CMNE Participation Solidaire.

L'ensemble des fonds ISR ouverts en valeurs mobilières gérés par les différentes entités de La Française est disponible à cette adresse : [https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/?tx_sngproducts_displayproducts\[Sais\]\]\]=SAI](https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/?tx_sngproducts_displayproducts[Sais]]]=SAI).

3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'accroissement de la complexité imbriquant les systèmes sociaux, politiques et l'univers de la technologie explique la période actuelle de bouleversements, de ruptures et de volatilité. Le recours à l'analyse stratégique est nécessaire pour décrypter leurs effets sur les actifs. Notre approche de l'investissement responsable est conçue pour répondre à ce nouvel environnement en intégrant à l'analyse financière et ESG les éléments d'analyse stratégique que sont la capacité d'innovation et d'adaptation, cette dernière pouvant se résumer à la mise en œuvre de l'innovation. Ces capacités paraissent en effet essentielles et différenciantes car elles apportent une vision dynamique et prospective de l'investissement.

L'intégration des facteurs financiers, ESG, carbone et stratégiques dans le processus d'investissement se fait sans hiérarchie a priori, en considérant les éventuelles rétroactions et leurs différentes temporalités. Ces interactions déterminent la formation et la récurrence des flux financiers générés par les différents actifs. L'analyse systématique et partagée de cet ensemble de dimensions permet à notre process d'apprendre et d'évoluer, enrichi par l'expérience. Il lui permet également de s'adapter à des référentiels spécifiques.

L'approche consiste à identifier et investir dans des entreprises responsables à potentiel de performance élevé : celles qui le sont aujourd'hui et ont la capacité de le rester, et celles qui ont le potentiel de le devenir.

Elle a pour objectif de sélectionner les entreprises sur la base de critères opérationnels et financiers, et de résilience grâce à leur capital humain et organisationnel. Elle donne une meilleure probabilité d'identifier les points d'inflexion qu'une analyse financière traditionnelle ne pourrait révéler. Enfin, elle permet de cerner au mieux les risques d'exécution des stratégies d'entreprises, en considérant la capacité des dirigeants à prendre en compte les grands défis économiques, sociétaux et environnementaux.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse ESG-Climat (Inflection Point by La Française). Au sein de ce centre basé à Londres, le Directeur de la Recherche ESG-Climat et 6 analystes ESG-Climat sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG-Climat, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG-Climat est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes ESG-Climat, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG-Climat sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores ESG-Climat (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
FactSet	Partage et stockage des notes de recherche et des scores financiers et ESG-Climat Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg Bloomberg New Energy Finance (BNEF)	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif Utilisation de BNEF pour les fournisseurs de solutions	++
Recherche et bases de données		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ISS - Sustainability Policy Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
CSR Hub	Utilisation de la base de scores ESG pour le filtre quantitatif	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS -Oekom	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG pour l'analyse qualitative	++

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La recherche est formalisée dans le modèle à cinq facteurs développé par IPLF pour les investissements en actions. L'évaluation de chacun des cinq facteurs implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation. Ces facteurs analysent des critères relatifs à l'ESG mais également stratégiques (voir également la question 3.5) :

- **ESG**
 - **L'environnement (E)** : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
 - **Le capital humain (S)** : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
 - **Le capital organisationnel (G)** : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.
- **Stratégiques**
 - **L'innovation** : Culture d'innovation, promotion de l'innovation en interne, importance de la recherche et du développement, lancement de nouveaux produits, etc.
 - **La capacité d'adaptation** : Structure de management structures, gestion de l'information, agilité stratégique, relations publiques, etc.

Schématiquement, une première phase identifie à partir de critères exclusivement ESG les entreprises devant être écartées. Il s'agit d'une part de maintenir la liste d'exclusion systématique liée à la politique du groupe (armement controversé et autre) et d'autre part, d'établir une liste de surveillance des titres qui présentent les plus faibles notes sur l'un des critères E, S ou G.

Dans une deuxième phase, le gestionnaire d'actif entreprend une analyse fondamentale des actifs sous revue associant les facteurs ESG, stratégiques et financiers et applique une démarche de type positive screening sur l'univers d'investissement correspondant à son mandat et aux thèmes d'investissement associés. Il en ressort une sélection de valeurs.

Enfin dans une troisième phase, intégrant les contraintes et le cadre de risque de chaque portefeuille, le gérant construit son portefeuille dans une dynamique de gestion des risques.

L'ingénierie de contrôle et d'optimisation joue un rôle clé dans le processus d'investissement que ce soit pour la gestion des risques financiers, l'optimisation du budget carbone, le suivi des performances ainsi que leur attribution aux différents facteurs.



3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 173-VI)

Nous nous concentrons sur les risques de transition et opportunités liées à une économie bas-carbone. Pour ce faire nous avons développé une méthodologie d'analyse poussée des émetteurs pour notre fonds Carbone qui se diffuse et bénéficie à la gestion des autres fonds. Pour ceux-ci la méthodologie suivie est celle que nous décrivons dans la question 3.5, mais le cadre de l'analyse climatique plus poussée porté par le fonds Carbone demeure un élément de contexte fort pour les autres gérants qui sont au fait des problématiques et opportunités liées au changement climatique.

La question du risque physique, en dehors de certains secteurs très spécifiques comme par exemple l'immobilier, est peu ou pas prise en compte. Les travaux du groupe pilote de l'UNEP FI sur la mise en œuvre des recommandations du TCFD nous ont montré que la finance climatique n'était pas encore au point sur les risques physiques, nous suivions néanmoins les développements en la matière de près.

Notre degré d'analyse varie donc selon les stratégies (Carbone ou autres fonds) mais également selon les secteurs car nous mettons l'accent selon les cas sur la partie risque (secteurs carbo-intensifs) ou sur la partie opportunités (secteurs ayant la capacité de faciliter la transition énergétique). Plus spécifiquement, pour le fonds Carbone et dans les secteurs carbo-intensifs, nous prenons en compte l'alignement avec un scénario 2°, le prix des ressources naturelles, les dépenses d'investissement, les objectifs de réduction des émissions.

De manière générale, pour chacun de nos fonds nous calculons les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) pour tous les émetteurs dans lesquels nous sommes investis et utilisons l'information en tendance sur 5 années et en relatif au regard de pairs de leur secteur.

Bien que nous n'ayons pas de politique d'exclusion formelle à ce stade, aucun de nos fonds ne détient d'émetteurs ayant plus de 10% de ses revenus issus de l'extraction du charbon.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (CDP, Oekom, CSRHUB, Factset et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG-Climat ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.

Etape 1
Intégration de données brutes



Etape 2
Calcul automatisé d'Indicateurs Clés de Performance et de Facteurs de Valeur/Risque

Facteur Durabilité de l'Environnement	Facteur Capital Humain	Facteur Capital Organisationnel
Efficacité carbone Intensité carbone Emissions financières	Structure de gouvernance du capital humain Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Relations clients Sécurité du produit Qualité du produit
Efficacité énergétique Énergie verte Intensité énergétique	Capacité de recrutement Turnover de personnel Autres compensations et programme de prestations	Gestion logistique Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matières premières Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Efficacité des matières premières Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Satisfaction de l'employé Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relations avec autres parties prenantes clés Relation avec la communauté locale Polluologie d'entreprises
Efficacité de l'eau Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Rendement au travail et fidélisation Note santé et sécurité Productivité du travail	Protection des droits des actionnaires Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Apprentissage et connaissance Note de développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Efficacité du conseil Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale Objectifs ciblés sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions actualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	Relations de travail % des collaborateurs syndiqués Licenciements injustifiés	Gérez des dirigeants Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Etape 3
Notation par Facteur

Note Durabilité de l'Environnement Note Capital Humain Note Capital Organisationnel

Etape 4
Notation ESG

Pondération sectorielle des Notes par Facteur

Note ESG

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Une analyse ESG approfondie de chacune des valeurs retenues à l'issue du filtre réalisé lors de la première phase de notre processus d'investissement est réalisée une fois par an (au minimum). Cette fréquence s'intensifie en fonction de l'actualité de la société et de son importance dans les portefeuilles. Une revue formelle des recommandations est réalisée tous les mois à l'occasion du Comité Stratégique Actions. Une réunion hebdomadaire se tient également, durant laquelle la liste de sélection au sein de laquelle les gérants peuvent choisir d'affiner les analyses est discutée et fait l'objet d'un compte-rendu. Une liste de titres sur lesquels les équipes travailleront spécifiquement est alors partagée.

De plus, une analyse ad-hoc est notamment déclenchée dans les cas de figure suivants :

- A la demande d'un analyste-gérant pour une raison spécifique ;
- Sur la suggestion d'un analyste ESG-Climat ;
- À la suite d'un événement particulier nécessitant une réaction rapide pouvant potentiellement entraîner un ajustement des positions, par exemple une controverse.

Les analyses climatiques sont mises à jour comme suit :

- Notation Carbon Impact : calcul mensuel des KPIs, revue régulière des sociétés en portefeuilles au moins une fois par an, suivi et mise à jour continue de la notation Carbon Impact en réponse aux nouvelles importantes.
- Modèle LCT : cycle annuel de mise à jour ; révision et mise à jour ad hoc en réponse aux nouvelles importantes. Ces nouvelles sont souvent liées à des changements importants dans la stratégie des entreprises analysées.

Dans tous les cas, pour chaque événement significatif (variation de prix de forte amplitude, controverses, nouvelles sectorielles ou thématiques ayant une influence sur la société ou des points d'actualité, etc.), une note de commentaire est publiée sur la plateforme FactSet et ainsi portée immédiatement à l'attention de toute l'équipe Actions. Plus de 2100 contributions ont été postées sur la plateforme en 2019, témoignage de l'utilisation de cette plateforme et de la vitalité des analyses et des échanges. Lorsque la note publiée à la suite d'une controverse entraîne un changement de score pour l'entreprise concernée, ce changement est reflété en temps réel sur la plateforme Factset. Si la révision du score entraîne une exclusion, le gérant doit alors vendre le titre dans un délai d'un mois si les conditions de marché le permettent.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Notre processus de gestion **prend en compte les critères ESG à toutes les phases de définition de l'univers d'investissement éligible**. La définition de cet univers se fait en deux temps, une phase dite « quantitative » suivie d'une phase dite « qualitative ». Lors de la phase qualitative, les aspects ESG, stratégiques et financiers sont pris en compte simultanément.

Les deux premières étapes portent sur la sélection des titres éligibles au portefeuille.

La première phase du processus d'investissement consiste en une exclusion normative (des armements controversés) et un filtre quantitatif qui permet de réduire l'univers d'investissement d'une stratégie donnée à un échantillon de travail dit « Univers Investissable ». Sont également exclues les positions en lien avec les pays ou émetteurs mentionnés sur les listes d'interdiction internes du groupe La Française. Les catégories de pays précédemment cités sont gérées par l'équipe Conformité de La Française AM sur la base de facteurs tels que les sanctions internationales, le terrorisme et la corruption.

Le filtre quantitatif repose sur notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs présentée en question 3.5. Ce filtre **identifie à partir de critères exclusivement ESG les entreprises devant être écartées**.

Dans une deuxième phase, le gestionnaire d'actif entreprend une analyse fondamentale des actifs sous revue associant les facteurs ESG, stratégiques et financiers et applique une démarche de type positive screening sur l'univers d'investissement correspondant à son mandat en intégrant les spécificités de chaque stratégie d'investissement.

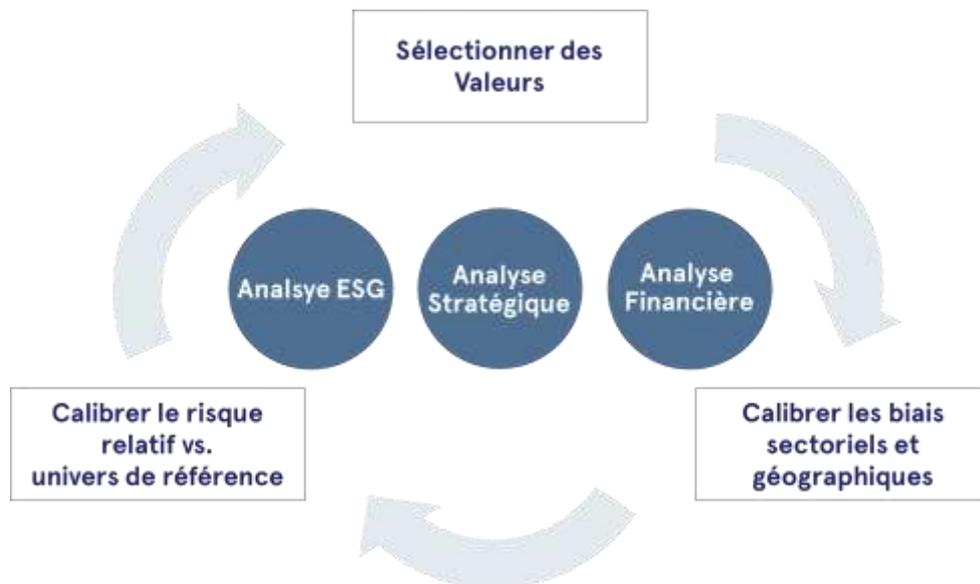
Cette étape d'analyse approfondie des entreprises consiste en une approche qui intègre les critères extra-financiers non-traditionnels et stratégiques aux hypothèses financières.

L'objectif est de sélectionner les entreprises de qualité générant des cash-flows récurrents et ayant un modèle d'entreprise générateur de valeur ajoutée, en se plaçant sur un horizon de temps de 3 à 5 ans.

Les études fondamentales des sociétés menées conjointement par les analystes ESG-Climat et les analystes-gérants sont faites au fil de l'eau. La revue des principaux changements et quelques présentations détaillées sont formellement faites à l'occasion d'une réunion hebdomadaire et la liste des titres investissables est présentée mensuellement lors du Comité Stratégique Actions qui se tient avec les équipes de gestion d'autres classe d'actifs.

C'est sur la base de cette analyse approfondie que les décisions de gestion sont prises.

La troisième phase du processus concerne la construction du portefeuille et le pilotage dynamique des risques. L'analyste-gérant en charge de la stratégie sélectionne certains des titres qui ont été revus lors de la 2ème phase et calibre les expositions de ces titres dans le portefeuille selon ses convictions et conformément au cadre de risque. Ce cadre de risque porte principalement sur l'analyse et le cantonnement des biais sectoriels et géographiques relativement à leur univers de référence, ainsi que sur la contribution marginale au risque de chaque titre (principalement contribution marginale à l'écart de suivi - Tracking Error – et contribution à la volatilité).



Comme décrit plus haut, l'univers d'investissement du fonds est passé aux cribles d'une analyse quantitative d'abord et d'une analyse fondamentale ensuite. La deuxième étape prend en compte conjointement des paramètres financiers, ESG et stratégiques et ne retient que des entreprises ayant démontré leur supériorité tant en termes d'ESG que de solidité financière.

Le gérant est en droit de demander à ce qu'une entreprise qui n'aurait pas passé le filtre quantitatif ou ayant une note qualitative en deçà de la moyenne soit revue à la lumière de développements récents. Il pourra alors investir dans cette entreprise si la mise à jour des opinions tant financières qu'ESG et stratégiques concordent et font ressortir effectivement le changement positif argumenté par le gérant.

Nous avons mis en place une discipline de vente basée sur 3 cas de figures : nous avons atteint notre prix cible, une meilleure idée d'investissement émerge, enfin l'entreprise ne respecte plus les scores minimaux - financiers et extra-financiers - ou est impliquée dans des controverses majeures.

La rigueur de notre approche vise un contrôle des risques ex-ante sur la sélection des titres puisque par nature les titres qui sont investissables sont des titres dont le profil de risque est maîtrisé.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)

Notre approche diffère entre les fonds généralistes et les fonds de la stratégie Carbon Impact.

Dans le cas des fonds généralistes, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein du facteur « E » (environnement) de l'analyse ESG. Comme décrit à la question 4.1, les critères ESG ont autant d'importance pour la construction de l'univers investissable et donc du portefeuille in fine que les critères financiers et stratégiques.

Pour les fonds de la stratégie Carbon Impact, la construction de portefeuille se fait spécifiquement dans une optique d'optimisation de la performance financière et des émissions de CO₂. Un outil propriétaire permet au gérant de simuler l'impact en termes d'émissions de CO₂ et d'empreinte carbone de différents scénarios d'achats ou de vente de titres. Cet outil est bien sûr disponible pour l'ensemble de nos gérants actions et pas uniquement dans le cadre du fonds Carbone.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD)

L'ensemble de l'univers investissable fait l'objet d'une analyse ESG grâce à nos outils et notre méthodologie de notation extra-financière. Cette notation systématique nous permet notamment d'exclure 20% des émetteurs ayant les moins bons scores ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation ESG n'a pas changé. La philosophie et les étapes du processus de gestion sont restés identiques, mais nous avons poursuivi l'évolution de ce processus en procédant à des ajustements sur la Phase I et la Phase II.

La première phase continue de fonctionner comme un filtre d'exclusion et repose désormais exclusivement sur des critères ESG. Nous nous attachons à une amélioration en continu et à un enrichissement de nos processus au fur et à mesure de nos développements.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, à ce jour les fonds n'ont pas recours au prêt/emprunt de titres.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Pour la gestion actions, le gérant a recours à des instruments dérivés sur indice qui n'altèrent pas la qualité ESG du portefeuille. Ils sont utilisés pour se couvrir contre le risque directionnel de marché et/ou pour ajuster l'exposition du fonds en cas de variation de son actif suite à un rachat ou une souscription.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds peuvent investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des parts ou actions d'OPC répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans la gestion effective, les fonds investiront essentiellement dans des OPC de trésorerie, et ce afin de gérer les liquidités de leur portefeuille.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles ESG et carbone, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- Contrôles de premier niveau :
 - Par la gestion

Avant de procéder à un investissement dans un nouveau titre, le gérant s'assure que le titre détient une analyse extra-financière (carbone et ESG) et qu'il fait partie de l'univers investissable.
 - Par le contrôle des risques

Le Contrôle des Risques procède à une revue mensuelle des titres en portefeuille et surveille d'une part l'adéquation des titres avec l'univers investissable et d'autre part les mouvements d'amélioration ou de dégradation des scores ESG ou carbon Impact d'un mois à l'autre. Cette surveillance mensuelle des mouvements, est formalisée lors d'un point mensuel avec les équipes de gestion.
- Contrôle de deuxième niveau : le Contrôle Interne

Le contrôle de deuxième niveau, assuré par la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à toutes les gestions du groupe La Française.

Un contrôle annuel peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

Le Contrôle Interne peut également effectuer des contrôles à tout instant sur le respect de la politique d'investissement relative aux critères ESG et carbon impact.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre process de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

Dans le cadre des stratégies Carbon Impact, en plus de la qualité ESG du fonds nous évaluons leur qualité « carbone » à travers une ventilation du score ESG et une ventilation du score Carbon Impact.

Enfin, pour les fonds porteurs du « Label ISR », nous évaluons annuellement des indicateurs d'impact correspondant à des mesures physiques et parlantes relatives à l'Environnement, au Social, à la Gouvernance et aux droits humains.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

L'ensemble des fonds utilisent l'empreinte carbone comme indicateur d'impact environnemental. En tant que membres du groupe pilote de l'UNEP FI sur la mise en œuvre des recommandations en matière de reporting climatique de la TCFD, nous avons pu participer au test de la Climate value-at-Risk et à son amélioration en collaboration avec la société Carbon Delta et les autres investisseurs. Nous disposons désormais de l'accès aux données de Carbon Delta qui nous permettent de tester la pertinence de la VaR climatique comme un élément d'information supplémentaire.

Nous publions un rapport d'impact sur les fonds labellisés ISR. La mise à disposition de données adaptées par les entreprises, et notamment sociales est un enjeu fort et à ce titre nous sommes membre des groupes de travail 'Impact' et 'social disclosure project' du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable).

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Le blog de La Française, « Blue Room by La Française » <https://blueroom.la-francaise.com/> sur lequel deux thématiques sont consacrées à l'investissement responsable : Carbon Impact et ISR ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le rapport d'impact annuel ;
- La publication trimestrielle « Carbon Impact Quarterly » qui explique en détail nos stratégies carbon impact et leurs évolutions ;
- Les codes de transparence des fonds ESG et carbone actions et obligataires;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française prévu par l'article 173 de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 ;

- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote : l'accès à un site internet publiant au fil de l'eau l'exercice de nos droits de vote ;
- La politique d'engagement de La Française AM ; le rapport d'engagement sur la mise en œuvre de cette politique d'engagement ;
- Des présentations de l'Investissement Responsable à La Française.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote et qui est disponible en ligne [ici](#).

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote, accessible à cette adresse : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/>.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année.

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

INFLECTION POINT BY LA FRANÇAISE LIMITED *A private company limited by shares, registered in England & Wales under number 8773186, having its registered address at 78 Brook Street, London W1K 5EF, UK*

LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL *Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit Luxembourgeois au capital de 3 625 000 euros, dont le siège est situé 60, Grand-Rue – L-1660 LUXEMBOURG, immatriculée sous le numéro B 23.447 Luxembourg.*

LA FRANÇAISE AM *Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS*

LA FRANÇAISE LUX *Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.*

LA FRANÇAISE *Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.*

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
<i>La Française Carbon Impact 2026</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>22/10/2019</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global</i>	<i>SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/06/2015</i>	<i>CSSF</i>
<i>La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro</i>	<i>SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>12/03/2009</i>	<i>CSSF</i>
<i>CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>26/10/2004</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Actions Euro</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>04/06/2003</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>05/03/1999</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Trend Prévention</i>	<i>FCP</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>31/05/2002</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Multi Trends</i>	<i>FCP</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>29/01/2010</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Obligations Carbon Impact</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>20/07/2010</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/09/1985</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Solidaire</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/12/2009</i>	<i>AMF</i>